



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-2118 - TRADIANET D 480
dossier lié n° 2006-0103

Maisons-Alfort, le 30 décembre 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
TRADIANET D 480, identique à U 46 D**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par NUFARM S.A.S., relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation TRADIANET D 480.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence U 46 D, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 6500402, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2006-0103 du 30 juin 2008 relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation U 46 D ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour TRADIANET D 480 est bien strictement identique à celle déclarée pour U 46 D ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation TRADIANET D 480, présentée par NUFARM S.A.S., mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit U 46 D.

Marc MORTUREUX